

Le mot de France Assos Santé Hauts-de-France

Ce n'était pas le dernier édit !

Nous nous sommes quittés le 21 juin dernier en pensant que le douzième numéro de notre Info Covid était peut être de dernier, compte tenu d'un taux d'incidence inférieur à 50 pour 100 000 habitants de notre région.

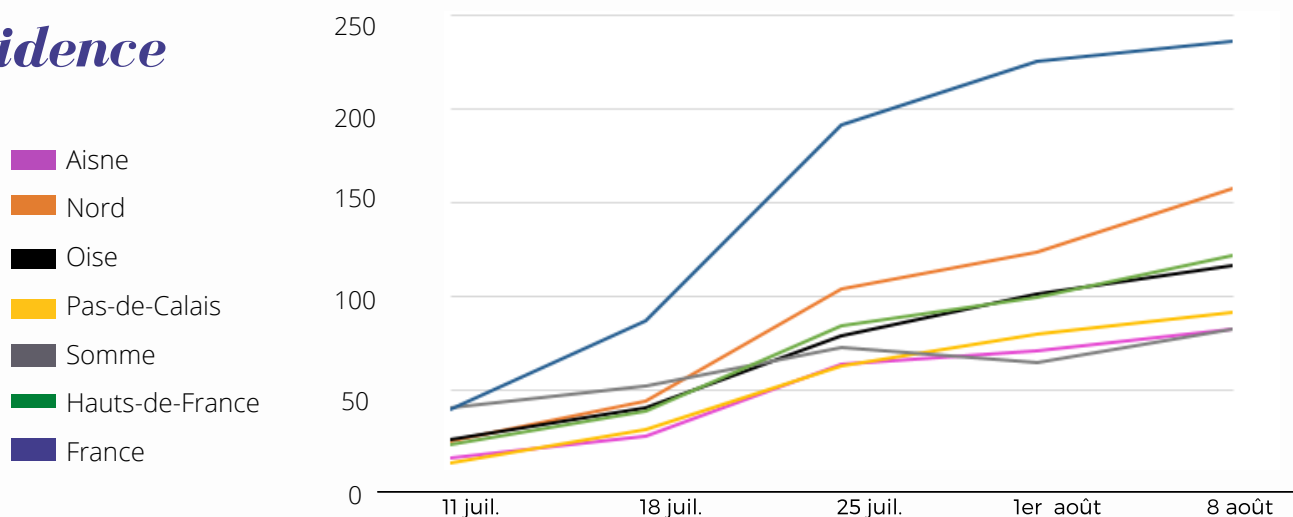
Deux mois plus tard on constate qu'il n'en est rien ; et pourtant la vaccination a beaucoup progressé : 3 millions d'habitants sur les 6 que compte la région sont complètement vaccinés, contre 1 million et demi à l'époque et le nombre d'hospitalisa-

-tions reste modéré. Des mesures nouvelles ont été prises par les pouvoirs publics dont les effets n'apparaîtront qu'en septembre.

Tout cela donne lieu à des débats qui continueront dans les prochaines semaines avec la rentrée des classes. Il n'en demeure pas moins que la vaccination reste un mode de protection à la fois efficace et solidaire. Ce qui se passe en outremer devrait finir de nous convaincre.

Pierre-Marie Lebrun
Président

L'incidence



Le taux d'incidence pour 100 000 habitants (cumul 7 jours) du 2 au 8 août :

- **France entière : 236** (40 au 13 juin) Le taux d'incidence augmente progressivement mais reste inférieur à la moyenne française.
- **Hauts-de-France : 122,2** (38,2 au 13 juin)

Le département du Nord présente le taux d'incidence le plus élevé de la région actuellement, avec une concentration sur la métropole lilloise (214), dépassant le seuil d'alerte renforcé à 150 cas pour 100 000 habitants. D'autres agglomérations approchent ce seuil d'alerte renforcé. C'est le cas pour le Dunkerquois, le Valenciennois et l'Avesnois, dans le même département ; mais aussi par ailleurs les secteurs d'Amiens, Lens, Boulogne-sur-Mer, et les agglomérations du sud de la région : Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Senlis.

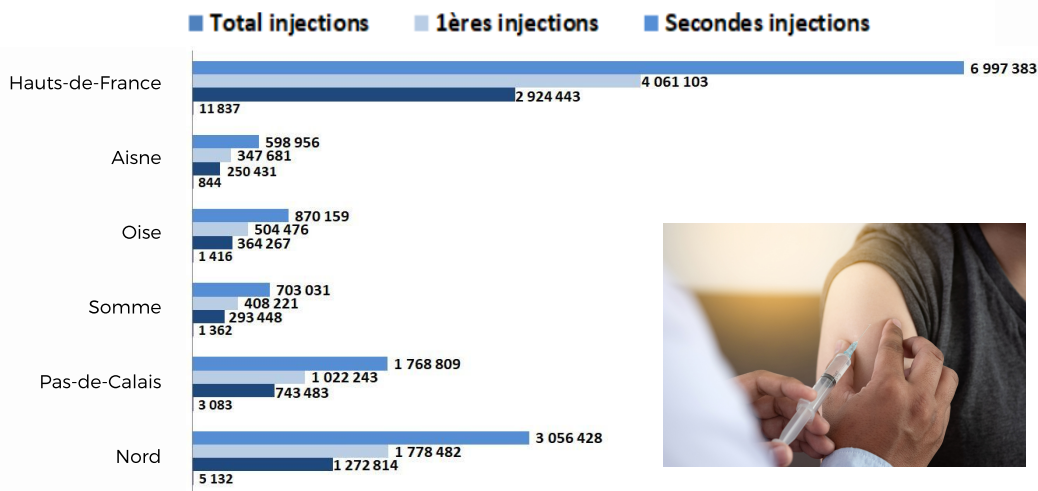
La vaccination

Au 11 août,

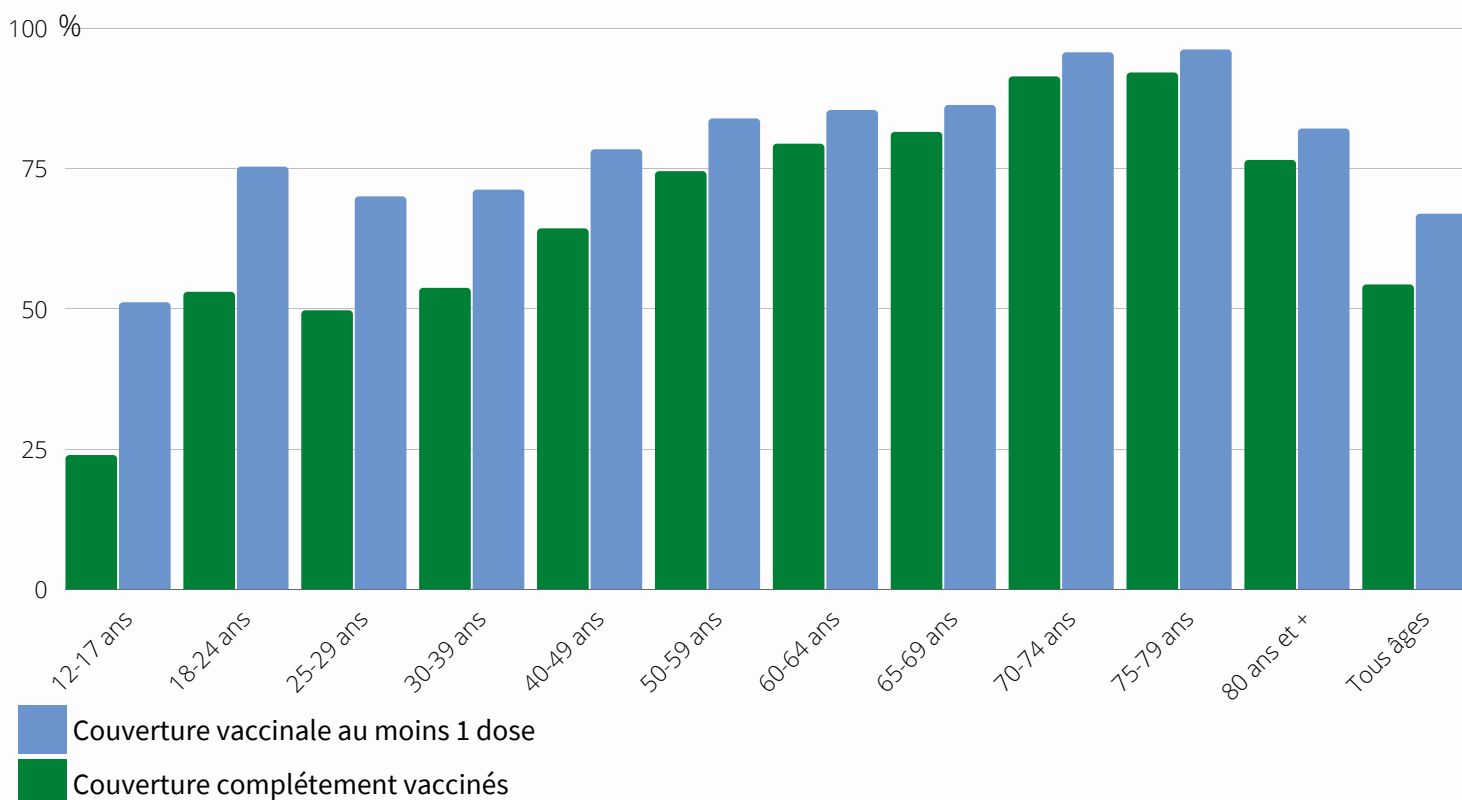
6 997 383 injections ont été réalisées dans les Hauts-de-France.

4 061 103 habitants ont reçu au moins une injection.

3 372 576 habitants de la région sont pleinement vaccinés au 11 août selon les données de Santé publique France.



Couverture vaccinale régionale selon l'âge au 05/08/2021



L'hospitalisation (dont la réanimation Covid)

	20-juil		27-juil		03-août		12-août	
	Hospita- lisation	dont réa- nimatio	Hospita- lisation	dont réa- nimatio	Hospita- lisation	dont réa- nimatio	Hospita- lisation	dont réa- nimatio
Aisne	6	3	9	4	11	5	11	3
Nord	39	15	49	13	80	7	105	31
Oise	10	6	8	7	18	0	24	15
Pas-de-Calais	30	1	30	2	28	13	20	6
Somme	15	2	21	2	25	0	17	8
Hauts-de-France	100	27	117	28	162	25	177	63

Au 12 août, 338 patients étaient simultanément en réanimation dans la région (dont 63 pour Covid).

Depuis le mois d'août, le nombre de patients en réanimation dans la région est reparti à la hausse et a même doublé par rapport au mois de juillet.

Etablissements de santé et établissements médicosociaux : Passe sanitaire et obligation vaccinale

Un Passe Sanitaire : où et pour qui ?

Pour rappel, les personnes qui se rendent dans les établissements de santé et dans certains établissements médico-sociaux doivent présenter un Passe sanitaire. C'est un QR code obtenu grâce à **un schéma vaccinal complet, ou bien un test de dépistage de moins de 72h.**

Ce Passe sanitaire a été conçu pour faciliter la reprise ou le maintien de certaines activités ou déplacements qui, à défaut, auraient pu être restreints voire interdits. Le Passe sanitaire s'applique **pour les seules personnes accompagnant ou rendant visite** aux personnes accueillies dans ces services et établissements **et pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés**, sauf en cas d'urgence.

Les personnes hébergées au sein des établissements concernés, ainsi que les personnes accueillies mais non hébergées en établissement (accueil de jour, externat) ou en service sont exemptées du Passe sanitaire. Les activités collectives ne sont donc pas différenciées en fonction du statut vaccinal des résidents.

Des exceptions: les établissements accueillant des mineurs et les résidences autonomie ne sont pas soumis au Passe sanitaire.

Là où il s'applique (par exemple dans les Ehpad), le Passe sanitaire est contrôlé systématiquement à chaque visite.

Les bénévoles qui interviennent régulièrement dans un établissement sont aussi soumis à l'obligation vaccinale !

Au 15 septembre, les professionnels qui interviennent dans les établissements de santé et dans les établissements mais aussi les services médico-sociaux devront être vaccinés. Il n'y a pas d'exception: cela s'applique aussi dans les établissements accueillant des mineurs, les résidences autonomie, les services à domicile... France Assos Santé a soutenu cette obligation pour protéger les personnes fragiles.

Les bénévoles qui interviennent régulièrement auprès des patients ou des résidents auront la même obligation vaccinale pour pouvoir continuer d'y proposer leurs activités.

Seuls les intervenants qui présentent une contre-indication à la vaccination (à cause d'une allergie à l'un des composants par exemple) seront exemptés sur présentation d'un justificatif: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443>

Troisième injection pour les publics fragiles

Aujourd'hui, ce sont les personnes sévèrement immunodéprimées qui ont droit à un rappel vaccinal, c'est-à-dire généralement une troisième injection.

A priori à la mi-septembre, un rappel vaccinal sera proposé aux résidents d'Ehpad et à toutes les personnes

de plus de 80 ans à domicile qui ont un schéma vaccinal complet depuis plus de trois mois.

Il est prévu à ce jour que le Passe sanitaire reste valide pour toute personne qui a un schéma vaccinal complet, même si elle n'a pas fait le rappel (c'est-à-dire généralement la troisième injection).

Nous contacter



France Assos Santé Hauts-de-France

10 rue Baptiste Monnoyer 59000 LILLE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
www.hauts-de-france.france-assos-sante.org

Suivez-nous sur



Président
Pierre-Marie LEBRUN
03.66.32.18.88
hauts-de-france@france-assos-sante.org

Coordinatrice régionale
Aurélié CASSARIN-GRAND
03.66.32.18.88/ 06.25.47.08.09
acassarin-grand@france-assos-sante.org

Chargé de mission
Clément BAILLEUL
03.66.32.18.88/07.56.34.09.08
cbailleul@france-assos-sante.org

Chargée de gestion administrative
Amélie LAROCHE
03.66.32.18.88
alaroche@france-assos-sante.org